



CAP MAINTENANCE DES VEHICULES

Option Véhicules Légers

Code RNCP 40 997, niveau 3, code diplôme : 500 25 225
Arrêté du 26 mars 2025

Organisme certificateur : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse / Date d'échéance de l'enregistrement : 31/08/2030

Lien vers la fiche Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051539383>

Lien vers la fiche ONISEP : <https://www.onisep.fr/ressources/univers-formation/formations/lycees/cap-maintenance-des-vehicules-option-vehicules-legers>

Lien vers le site eduscol : <https://eduscol.education.fr/pid23236-cid47637/le-certificat-d-aptitude-professionnelle-cap.html>

Objectifs et contexte de la certification

Le certificat d'aptitude professionnelle « Maintenance des véhicules » couvre les activités de maintenance préventive et corrective sur les véhicules équipés de motorisations thermiques, hybrides et électriques. Il exerce en tant que mécanicien au sein des entreprises réalisant les activités d'entretien et de réparation des véhicules et intervient sur :

- la maintenance périodique et préventive des véhicules ;
- la maintenance corrective des systèmes mécaniques, des motorisations et des systèmes à gestion électronique.

Le dénominateur commun à l'ensemble des activités décrites ci-après est l'intégration constante de trois impératifs :

- impératif de santé/sécurité au travail : il s'agit de préserver la santé des personnes et d'assurer la prévention des risques professionnels ;
- impératif environnemental : il s'agit d'appliquer les normes environnementales en vigueur ;
- impératif de qualité : il s'agit de contribuer à l'amélioration constante de la satisfaction de la clientèle en appliquant les procédures internes des entreprises.

ACTIVITES VISEES

Entretien périodique des véhicules

Organisation de l'intervention

Réalisation des contrôles définis par une procédure

Remplacement de pièces d'usure, de fluides et/ou ajustement des niveaux et pressions pneumatiques

Réalisation d'opérations préparatoires au contrôle technique

Conseils techniques et d'entretien du véhicule auprès de la clientèle

Maintenance corrective des véhicules

Préparation de l'intervention

Remise en conformité des systèmes

Réalisation de diagnostic de premier niveau

Durée de la formation

490 heures de formation réparties sur 14 semaines/an.

La formation est menée sur deux années scolaires.

Prérequis à l'entrée en formation

Age : compris entre 16 et 29 ans (15 ans au 31 décembre de l'année en cours possible pour les sortants de classe de troisième), pas de limite d'âge pour les personnes présentant un handicap (RQTH en cours ou demande déposée).

Rendez-vous : un rendez-vous avec un membre de l'équipe pédagogique ou avec la direction est requis afin de discuter du projet de formation et du parcours.

Apprentissage : avoir une promesse de signature de contrat d'apprentissage couvrant la période de formation, signée par une entreprise menant l'activité de la formation. Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle maintenance des véhicules (MV) est amené à exercer son activité de service dans tous les domaines de la maintenance des véhicules :

- dans les entreprises qui dépendent des réseaux des constructeurs ;
- dans les entreprises qui traitent les véhicules toutes marques ;
- dans les services de maintenance des entreprises de transport ;
- dans les services de maintenance de flottes de véhicules.

Modalités d'accès à la formation

L'inscription définitive à la formation sera faite lors de la réception du dossier d'inscription complet :

- Une promesse de contrat signée de la part de l'employeur
- Le dossier rempli entièrement avec toutes les informations et les pièces administratives demandées

Délai d'accès à la formation

L'apprenti peut commencer son apprentissage en entreprise à partir du 15 juillet précédent l'entrée en formation.

Il peut également commencer son apprentissage en entreprise après la date de la rentrée en formation si la date de conclusion du contrat est en amont de la rentrée au CFA.

L'entrée au CFA peut débuter jusqu'à 3 mois après la date de rentrée en formation si un contrat est signé après la date de début de formation.

Les intégrations en formation se font jusqu'au 30 novembre.

Dans le cas d'un changement d'établissement, l'entrée au CFA est possible tout au long de l'année (avec signature d'un contrat d'apprentissage) si le diplôme préparé relève du même code diplôme, et à la suite d'un positionnement.

Pour les jeunes ayant moins de 15 ans à la rentrée (obligation : avoir 15 ans au 31 décembre de l'année), le début de la formation se déroule sous convention de stage puis le contrat d'apprentissage commence le lendemain de l'anniversaire de l'apprenti.

Tarifs de la formation

Conformément à l'article L 6211-1 du code du travail : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal ». Le financement de celle-ci par l'OPCO ou CNFPT pour la fonction publique territoriale se fait sur la base d'un coût contrat défini par les branches professionnelles¹ (à défaut, fixation du coût par décret).

Les frais liés à la pension (internat et restauration) et à la cotisation à l'association apparaissent dans le contrat financier et sont à la charge de l'apprenti et/ ou son représentant légal.

Formation et compétences travaillées

	Compétences associées	Durée
Réaliser l'entretien périodique des véhicules	Organiser un entretien périodique	268 heures sur les deux ans
	Identifier les anomalies dans le cadre d'un entretien périodique	
	Réaliser les opérations de remplacement, d'ajustement dans le cadre de l'entretien périodique	
	Apporter des conseils techniques à la clientèle sur l'entretien du véhicule	
Réaliser la maintenance corrective des véhicules	Préparer une intervention corrective	
	Réaliser le remplacement ou la réparation des composants	
	Réaliser le réglage des systèmes	
	Réaliser le contrôle qualité d'une intervention corrective	
	Réaliser le diagnostic de premier niveau	
Français	Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer	65 heures sur les deux ans
	Reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu	
	Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer	
	Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques	
	Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier	
Histoire Géographie Enseignement Moral et Civique	Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'approprier les notions, se repérer, contextualiser	65 heures sur les deux ans
	S'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie	
	Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme	
	Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement	
	Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République	
	Rechercher, extraire et organiser l'information	

¹ Le coût contrat OPCO est consultable selon la base diffusée par France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/France-competences-publie-le-referentiel-comprenant-l-integralite-des-niveaux.html>

Mathématiques et Physique Chimie	Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité	130 heures sur les deux ans
	Expérimenter, utiliser une simulation	
	Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion	
	Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés	
Education physique et sportive	Développer sa motricité	78 heures sur les deux ans
	S'organiser pour apprendre et s'entraîner	
	Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter	
	Construire durablement sa santé	
	Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique	
Prévention Santé Environnement	Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation	56 heures sur les deux ans
	Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention	
	Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix	
	Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté	
	Agir face à une situation d'urgence	
Langue vivante : Anglais (niveau A2) Dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle	S'exprimer à l'oral en continu	52 heures sur les deux ans
	Interagir à l'oral	
	Comprendre un document écrit	
Arts appliqués et cultures artistiques	Respecter les consignes et mettre en œuvre un cahier des charges simple relatif à une démarche de création design	52 heures sur les deux ans
	Établir des propositions cohérentes d'expérimentation et de réalisation en réponse à un problème posé	
	Réinvestir des notions repérées dans des références relatives aux différents domaines du design et des cultures artistiques	
	Opérer un choix raisonné parmi des propositions de création design	
	Consolider une proposition	
	Présenter graphiquement ou en volume une intention	
	Rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit une démarche partielle de conception design	
Réalisation d'un chef d'œuvre		40 heures sur les deux ans
Gestion de l'alternance et accompagnement personnalisé		104 heures sur les deux ans

Modalités d'évaluation

POUR LES MATIERES GENERALES

Evaluation formative tout au long de l'année : sous forme orale, écrite, travaux pratiques, mis en situation...

Examens certificatifs : au cours de la deuxième année de formation, sous forme de CCF (Contrôle en Cours de Formation) ; aucun bloc de compétence ne peut être évalué et certifié de façon isolée.

POUR LES MATIERES PROFESSIONNELLES

L'évaluation continuée permet le suivi de compétences. L'évaluation s'appuie sur plusieurs activités tout au long du cursus permettant d'établir un suivi et un bilan des compétences acquises, visées par l'épreuve. Les activités sont menées en centre de formation et en entreprise. Toutes les activités peuvent être support d'évaluation.

Au niveau du CFA les situations sont multiples, diversifiées et réparties tout au long du cycle. Elles sont à visées formatives et se traduisent sous diverses formes : activités écrites, orales, rendu de travaux, travaux pratiques....

En entreprise, les situations s'appuient essentiellement sur de l'observation en milieu professionnel. Un suivi, des bilans intermédiaires et un bilan final sont établis par l'équipe pédagogique, le maître d'apprentissage et le candidat. Pour ce faire, un livret de suivi en entreprise est mis en place et rempli tous les semestres par le maître d'apprentissage afin d'évaluer l'acquisition des compétences du référentiel et des savoirs faire professionnels. Un livret de suivi des compétences est également mis en place au CFA afin de référencer l'évolution des acquis des apprentis en centre de formation.

A la fin du cursus de formation, lors du bilan final, les apprentis sont positionnés par l'équipe pédagogique à leur niveau de maîtrise des compétences à partir de la grille nationale d'évaluation de l'épreuve. Aucun bloc de compétences ne peut être certifié de façon isolée.

Unités évaluées	Matière	Mode d'évaluation
UP1 Coef.9	Réalisation de l'entretien périodique des véhicules	CCF Evaluation continuée
	Chef d'œuvre	CCF Contrôle continu sur les 2 ans Et Oral de présentation 15 minutes
UP2 Coef 6	Réalisation de la maintenance corrective des véhicules	CCF Evaluation continuée
UG1 Coef .3	Français	CCF Ecrit en 3 parties de 40 minutes chacune Et Oral de 10 minutes
	Histoire/Géographie	CCF Oral de 7 minutes sur un document en H/Géo et Oral de 7 minutes sur un document en EMC
UG 2 Coef.2	Maths	CCF Ecrit sur table, durée de 45 minutes
	Sciences	CCF TP de 45 minutes
UG 3 Coef.1	EPS	CCF Note ponctuelle sur épreuve et contrôle continu sur une situation
UG4 Coef 1	PSE et SST	CCF Contrôle continu pour SST

		Ecrit sur table durée de 50 minutes pour PSE
UF optionnel	Anglais	Epreuve ponctuelle sous forme d'oral

Méthodes pédagogiques mobilisées

Au niveau du CFA, les cours se déroulent en présentiel :

- Face à face pédagogique en salle de cours : toutes les salles sont équipées de matériel de vidéo projection
- Mise en situation dans le cadre de travaux pratiques : ateliers de mécanique avec trois ponts, flotte de véhicules pédagogiques, matériel de mécanique, bancs moteurs, matériel pour la géométrie des trains roulants, ...
- Salle informatique : avec 20 postes informatique et un tableau interactif

Poursuite d'étude

L'équivalence de diplôme n'existe pas.

Possibilité de s'orienter vers un autre diplôme de la même branche professionnelle ou dans une autre branche professionnelle :

- Bac Pro (formation en 2 ans, rentrée en classe de première)
- CAP dans une autre branche professionnelle pour être polyvalent (formation en 2 ans ou 1 an selon accord)
- Mention Complémentaire pour se spécialiser dans un domaine (formation en 1 an)

Insertion dans la vie professionnelle

Avec un CAP, vous occuperez des postes d'ouvrier qualifié ou d'employé :

- dans les entreprises qui dépendent des réseaux des constructeurs ;
- dans les entreprises qui traitent les véhicules toutes marques ;
- dans les services de maintenance des entreprises de transport ;
- dans les services de maintenance de flottes de véhicules.

La maintenance des véhicules est en constante évolution, en conséquence le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle maintenance des véhicules devra être capable d'actualiser régulièrement ses compétences et d'intégrer dans sa pratique professionnelle, les acquis de sa formation tout au long de la vie.

Le contrat d'apprentissage en quelques mots

L'apprenti est obligatoirement accompagné par un maître d'apprentissage, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante. Celui-ci s'engage à assurer un enseignement pratique correspondant au métier préparé en collaboration avec le CFA.

Ce contrat assure à l'apprenti la couverture sociale et un salaire minimum réglementaire perçu correspondant à un pourcentage du Smic².

Année d'exécution du contrat	Moins de 18 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1ère année	En pourcentage du Smic	27%	43%	53%
2ème année	En pourcentage du Smic	39%	51%	61%

² <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15108>

Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum réglementaire de la dernière année du précédent contrat si le diplôme ou titre a été obtenu, sauf changement de tranche d'âge plus favorable à l'apprenti.

LES AIDES FINANCIERES (POUR LES ENTREPRISES) POUR EMBAUCHER UN APPRENTI EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Les employeurs d'apprentis peuvent bénéficier d'un certain nombre d'aides financières. L'exonération de cotisations sociales peut être totale ou partielle selon la taille de l'entreprise ou la qualité d'artisan. Dans la continuité du soutien du Gouvernement au déploiement de l'alternance, une aide d'un montant de 5 000 €³ sera versée pour l'embauche d'un apprenti au titre de la seule première année du contrat pour les entreprises de moins de 250 salariés.

Le montant de l'aide sera maintenu à 6 000 €¹ pour l'embauche d'apprentis en situation de handicap et ce soutien sera cumulable avec les aides spécifiques.

Rupture de contrat d'apprentissage

Durant les 45 premiers jours (consécutifs ou non) en entreprise, le contrat peut être rompu par l'employeur ou par l'apprenti (ou par son représentant légal) sans motif. La rupture doit être constatée par écrit et notifiée au CFA.

Passé le délai des quarante-cinq premiers jours en entreprise, la rupture peut être actée par accord amiable écrit des deux parties. Les différents cas de rupture (force majeure, faute grave, inaptitude médicale, décès de l'employeur maître d'apprentissage dans une entreprise unipersonnelle) prennent la forme d'un licenciement sans le besoin de recourir au conseil des prud'hommes. La même règle s'applique lorsque la rupture est intervenue à l'initiative du salarié à la suite de l'obtention du diplôme ou du titre qu'il préparait.

Accueil des personnes en situation de handicap et à besoins spécifiques

INFORMATION SUR L'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS⁴ :

Le bâtiment administratif provisoire sera accessible à toutes personnes et un toilette PMR sera situé dans ce bâtiment.

Les salles de cours (bâtiment D) et le foyer : la salle Ferrari est accessible pour les personnes à mobilité réduite ; les autres salles sont accessibles aux autres personnes présentant un handicap.

Le foyer est accessible à toute personne.

Le bâtiment de restauration, salle de classe et atelier TEAVA (bâtiment C) : La salle de restauration est accessible à toutes les personnes. Les salles de classes peuvent être accessibles à toutes personnes avec un accompagnement si besoin.

L'internat (bâtiment A) : l'internat est accessible à toutes personnes. Une chambre avec lavabos est accessible aux personnes à mobilité réduite. Dans cette chambre, les toilettes et les cabines de douches sont accessibles avec aide d'une tierce personne. Les autres toilettes et douches sont accessibles au rez de chaussée pour toutes PH avec l'aide d'une tierce personne pour les malvoyants.

L'atelier (bâtiment A) : l'atelier mécanique est accessible à toute personne. Il est cependant peu recommandé à une personne malvoyante sauf accompagnée.

³ Montants en cours lors de l'édition de la fiche (Janvier 2026)

⁴ Extrait du registre public d'accessibilité de la MFR Les Ebeaux

ACCESSIBILITE ET SECURISATION DU PARCOURS DE FORMATION⁴

Le CFA MFR les Ebeaux est reconnu par la Région comme étant un établissement suivant la charte H+ Formation depuis le 02 juin 2016 (date du renouvellement juin 2023).

Une rencontre avec le/la référente handicap dès les portes ouvertes permet d'identifier les besoins spécifiques de la personne.

Lors de la réception du dossier d'inscription, selon les besoins, le/la référente handicap peut se déplacer en entreprise afin de faire le point avec le patron, la famille, l'apprenti et les différents partenaires sur les modalités de formation à mettre en place et les aménagements nécessaires et possibles (allongement de la durée du contrat, mi-temps en entreprise, aménagement du poste de travail, mise en place de soutien, demande de formation du maître d'apprentissage...).

Au CFA, une information sur les besoins spécifiques est donnée aux formateurs afin de les faire « vivre » au quotidien.

Des rencontres et des appels téléphoniques réguliers avec les différents partenaires permettent d'ajuster les adaptations mises en place.

Le montage d'un dossier de demande d'aménagement d'examen est proposé à l'apprenti.

Pour plus d'information sur la mission cadre des établissement charté H+ Formation : https://handicap-plus.auvergnerhonealpes.fr/wp-content/uploads/2019/08/Missions_Réferent_Hplus_maj0719.pdf

Pour une raison de sécurité, les personnes daltoniennes et non voyantes ne peuvent suivre leur scolarité dans notre établissement. Pour ces personnes, des solutions de formation sont proposées dans d'autres établissements, ne pas hésiter à se rapprocher du référent handicap qui pourra vous en dire plus.

MFR LES EBEAUX • 152 route de Troinex • 74350 CRUSEILLES

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Du lundi au vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 17H00

